

P P I

Plan Particulier d'Intervention



BARRAGES EDF
du bassin du Lot



Dans le cas où une évacuation de votre commune serait nécessaire suite à un événement majeur survenant aux barrages de Grandval, Lanau, Sarrans, Montéziec l'Etang, Montéziec Monnès, Maury, Couesques, Castelnau-Lassouts, Golinhac, le plan particulier d'intervention serait mis en œuvre par les autorités.

Consultez-le

Le Plan particulier d'intervention est disponible auprès de votre mairie. Il décrit les moyens d'alerte, contient les consignes à suivre et identifie les lieux de regroupement et les zones d'évacuation.

Les consignes à appliquer

Si l'évacuation est décidée, vous serez avertis par les autorités, suivez leurs instructions :



- Rejoignez les points de rassemblement et centres d'accueil de votre commune.



- Écoutez les radios France Inter, France Info ou Sud Radio qui diffusent les messages d'informations en provenance des autorités.



- N'allez pas chercher vos enfants à l'école : les enseignants les prendront en charge ; ils connaissent les consignes.



- Ne téléphonez pas pour vous renseigner, les services de secours, mairies ont besoin de toutes les lignes téléphoniques.



- En cas de danger imminent, gagnez immédiatement les hauteurs.